Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20261013-13102026003-DE

Nombre de membres afférents au CM : 18
En exercice : 18
Ayant pris part à la délibération : 18
Date de convocation : 5 octobre 2026

Mairie de Plounéventer

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUNEVENTER
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ABALAIN, Maire.

Présents : Jean-Luc ABALAIN, Romain RIOU, Marie-France POULIQUEN, Olivier GEFFROY, Claude PAUGAM, Marie-Hélène QUEGUINER, Gérard SALAUN, Valérie OLLIVIER, Claudie CANN, Nadia COAT, Béatrice MENEZ, Stéphane ROZEC, Mikaël CARIOU, Catherine APPERE, Maxime MANTAUX, Matthieu HARSCOAT, Hélène ROZEC, Cédric BELLEC.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène QUEGUINER

DELIBERATION n° 13102026 003

OBJET **: requalification du centre bourg, sollicitation de subventions**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une délibération a été votée le 10 décembre 2025, par l'équipe municipale en place pour solliciter l'aide des financeurs publics pour les travaux de requalification du centre bourg. Suite aux élections municipales, une nouvelle décision est nécessaire, pour présenter des demandes de subventions selon les critères d'acceptabilité décidés par les divers organismes financeurs, auprès de :

- L'Europe
- L'Etat (DETR – DSIL, Fonds vert),
- La Région (Bien Vivre en Bretagne),
- Le Département du Finistère (Pacte Finistère),
- La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (fonds de concours),
- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Vote : **Pour :** 18
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20261013-13102026003-DE

Le Maire,
Jean-Luc ABALAIN

La secrétaire de séance,
Marie-Hélène QUEGUINER

MAIRIE DE PLO
24000

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Compte tenu de
La publication le 14 OCT. 2026
La transmission au contrôle de légalité le 14 OCT. 2026